

Convention de partenariat

pour la poursuite de l'expérimentation du Centre de santé
porté par l'Ehpad de Bracieux

pour la période 25/09/2026 - 30/06/2027

L'Ehpad de Bracieux, La Bonne Eure, représenté par Marc PENTECOUTEAU, Directeur,
et

La Communauté de Communes du Grand Chambord, représentée par Jean-Luc
DAUTREMÉPUIS, Président,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'axe 1 du Contrat Local de santé de la CCGC, « faciliter l'accès à la santé » dont les objectifs sont de permettre à chaque habitant d'avoir accès à des soins primaires dans un délai adapté à sa situation ainsi que de permettre à chaque habitant d'avoir accès à un médecin traitant notamment pour le suivi des maladies de longues durées,

Considérant l'axe n° 4 du Projet Social de Territoire (PST) de la CCGC, « Prévenir et accompagner la perte d'autonomie des habitants du territoire » (annexe 1 de la présente convention),

Considérant les objectifs de l'Ehpad de Bracieux,

Considérant la nécessité de poursuivre l'expérimentation du centre de santé de Bracieux à destination des aînés du territoire pour une période d'un an supplémentaire,

Considérant la délibération de la Communauté de communes du Grand Chambord en date du 28/09/2026,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

Le territoire du Grand Chambord connaît une sous densification médicale qui s'est accentuée en 2024 avec notamment le départ de 2 médecins traitants.

Dans ce contexte, l'Ehpad La Bonne Eure a proposé à la CCGC de répondre à cette situation de difficulté d'accès à un médecin généraliste par la création d'une antenne du Centre de santé de l'Institut Médical de Sologne (IMdS) qui a ouvert en novembre 2025.

Considérant qu'à deux ans de fonctionnement, la structure est encore en phase

Convention de partenariat

pour la poursuite de l'expérimentation du Centre de santé
porté par l'Ehpad de Bracieux

pour la période 25/09/2026 - 30/06/2027

d'expérimentation,

Considérant que le centre de santé a été dédié dans un premier temps :

- aux personnes âgées à domicile sans médecin traitant de +70 ans porteur d'une ALD (environ 80 patients), en incapacité de se déplacer / en perte d'autonomie
- aux résidents de l'EHPAD sans médecin traitant (environ 30 résidents)

soit une patientèle mixte domicile / ehpad d'environ 110 personnes.

Aujourd'hui, le centre de santé s'est ouvert aux personnes âgées dès 65 ans et offre une expertise gériatrique et une réponse à des situations aiguës, ainsi qu'à l'accès à un médecin généraliste pour une patientèle âgée sans médecin traitant.

Ce projet répond à l'axe 1 du PST « accompagner les nouveaux modes d'exercice des professionnels de santé du territoire » et s'inscrit également dans son axe 4 « prévenir et accompagner la perte d'autonomie des habitants du territoire ».

Dans ce cadre, la communauté de communes apporte un soutien financier.

Article 2 : Objectifs poursuivis

- Éviter les ruptures dans les parcours de soin
- Permettre l'accès aux soins primaires à l'échelle d'un territoire pour le public visé ci-dessus

Article 3 : Durée

L'expérimentation se poursuit à partir de la signature de la convention pour une durée de 9 mois.

Convention de partenariat

pour la poursuite de l'expérimentation du Centre de santé
porté par l'Ehpad de Bracieux

pour la période 25/09/2026 - 30/06/2027

Article 4 : Modalités financières

BUDGET CDS 25/09/2026 à 30/06/2027 en euros			
DÉPENSES	Montant (€)	RECETTES	Montant (€)
Salaires médecins	58 500	Actes CPAM	15 000
Salaires admin	13 500	Subvention CCGC	66 090
Petit matériel (devis 114526)	900		
Autres (ordonnances, comm)	900		
Coût logiciel	1 080		
Téléphonie	90		
Déplacements	900		
Entretien	900		
Location	4 320		
Total	81 090	Total	81 090

Versements de la subvention de 66 090€ par la CCGC à l'Ehpad La Bonne Eure :

Convention de partenariat

pour la poursuite de l'expérimentation du Centre de santé
porté par l'Ehpad de Bracieux

pour la période 25/09/2026 - 30/06/2027

- 30% du montant estimatif de la participation de la CCGC sera versé à la signature de la convention, soit 19 827 €
- 30% du montant estimatif de la participation de la CCGC sera versé le 15 Janvier 2027, soit 19 827 €
- 20% du montant estimatif de la participation de la CCGC sera versé le 15 Mars 2027, soit 16 218 €
- Le solde du montant définitif de la participation de la CCGC, soit 16 218 €, sera versé à la fin de l'expérimentation sur présentation d'un état récapitulatif des recettes et des dépenses par l'Ehpad La Bonne Eure.

Le montant estimatif de 66 090 € est un montant plafond pour la CCGC. S'il devait être plus important, les parties s'engagent à se réunir pour proposer un avenant à la convention.

Article 5 : Suivi de l'expérimentation

L'Ehpad réalise un suivi mensuel de l'activité et des recettes/dépenses. En Janvier 2027, un point sera réalisé entre les deux parties pour évaluer la réponse aux besoins et proposer les ajustements éventuels aux assemblées délibérantes.

Le comité de suivi est composé a minima comme suit :

- le président de la CCGC
- la conférence des maires
- les techniciens de la CCGC
- le chargé de projet de l'Ehpad
- Le directeur de l'Ehpad

Article 6 : Indicateurs de suivi

Conformément au référentiel de l'HAS, le Centre de Santé suivra les indicateurs suivants :

- Nombre total de patients par commune de résidence
- Nombre de patients ayant déclaré le médecin du Centre de Santé comme médecin traitant
- Nombre de consultations réalisées par catégorie de professionnel de santé
- Questionnaire de satisfaction des patients
- Nombre d'évènements indésirables

Le bilan annuel sera établi conjointement entre les deux parties.

Convention de partenariat

pour la poursuite de l'expérimentation du Centre de santé
porté par l'Ehpad de Bracieux

pour la période 25/09/2026 - 30/06/2027

Il fera apparaître notamment :

- Le nombre d'habitants/résidents accompagnés
- La répartition des situations par commune d'origine
- Les personnels, partenaires et structures mobilisés
- Un bilan du service rendu à la population
- Les besoins préfigurés pour la prochaine période d'exécution de la convention en cas de renouvellement de celle-ci

Fait en deux exemplaires originaux, le /09/2026 à Bracieux

Pour l'Ehpad La Bonne Eure
Le Directeur

**Pour la Communauté de Communes du
Grand Chambord**
Le Président

Marc PENTECOUTEAU

Jean-Luc DAUTREMÉPUS